



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la vieillesse

Question écrite n° 24091

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux personnes âgées sur l'accès au cinéma des personnes âgées. A ce propos, il aimerait connaître les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement à l'avenir afin d'élargir les possibilités d'effectuer des projections dans des établissements accueillant des personnes âgées, maisons de retraite ou hôpitaux.

Texte de la réponse

L'évolution des demandes et des exigences des personnes âgées accueillies en établissements vers une qualité de prise en charge correspondant à leurs attentes a retenu toute l'attention du ministre délégué aux personnes âgées. Les réponses passent non seulement par des soins de qualité et adaptés mais aussi par la qualité de la vie quotidienne ainsi que par le développement d'une vie sociale et socio-culturelle et d'une animation conformes à leurs souhaits. Dans cette perspective, compte tenu de ses compétences et de son expérience, une mission d'étude a été confiée, le 10 janvier 2003, à M. Bernard Hervy, président du groupement des animateurs en gérontologie (GAG), exerçant les fonctions d'animateur-coordonnateur au sein du groupe hospitalier Broca-La Rochefoucault à Paris dont le rapport a été présenté lors des premiers états généraux de l'animation en gérontologie qui se sont déroulés à Paris les 25 et 26 novembre dernier. Au cours des vingt dernières années, des programmes d'animation et de vie sociale se sont développés dans les établissements hébergeant des personnes âgées. Encore trop souvent conçue comme une succession d'activités destinées à lutter contre l'ennui, l'animation doit évoluer afin de permettre une réelle intégration de ces personnes dans la société et leur participation à la vie sociale. Face à ce constat et au vu des propositions du rapport remis par M. Hervy, le Gouvernement entend mettre en oeuvre les actions suivantes : 1. proposer aux personnes âgées dépendantes des aides adaptées et la mise en place de projets de vie individuels respectueux de leurs choix grâce à l'élaboration, notamment, de guides de bonnes pratiques relatifs à la construction, au suivi et à l'évaluation des projets de vie ; 2. favoriser la qualité de l'accompagnement social en établissement ; 3. identifier dans le budget des établissements une ligne dédiée aux activités d'animation et de vie sociale. La projection de films dans les structures accueillant des personnes âgées s'inscrit tout naturellement dans ces propositions. D'ores et déjà, dans le cadre du programme national « culture à l'hôpital », le ministère de la culture et de la communication, le centre national de la cinématographie et le ministère de la santé et de la protection sociale ont souhaité promouvoir et développer les actions autour du cinéma et de l'audiovisuel dans les établissements de santé et les résidences pour personnes âgées. Ainsi, les ministères partenaires ont missionné l'association Kyrnéa international pour mettre en place un séminaire « Le cinéma dans les établissements de santé et les résidences pour personnes âgées : état des lieux, réflexions, perspectives » au cours de l'été 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24091

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er septembre 2003, page 6784

Réponse publiée le : 19 octobre 2004, page 8166